

REPUBLIQUE DU SENEGAL  
MINISTERE DE LA FEMME, DE  
L'ENFANT ET DE LA FAMILLE

CONFERENCE REGIONALE SUR "LA PROMOTION ECONOMIQUE  
DES FEMMES RURALES"

F I D A

STRATEGIES DU GOUVERNEMENT DU SENEGAL VISANT  
A MIEUX REpondre AUX BESOINS DES FEMMES RURALES

Dakar le 29 Juillet 1991

STRATEGIES DU GOUVERNEMENT DU SENEGAL VISANT  
A MIEUX REpondre AUX BESOINS DES FEMMES RURALES

INTRODUCTION

- I MECANISMES INSTITUTIONNELS
- II ORGANISATION ET MOBILISATION DES FEMMES
- III BILAN
  - 3.1 SANTE ET NUTRITION
  - 3.2 EDUCATION ET FORMATION
  - 3.3 SECTEUR AGRICOLE
  - 3.4 ACCES AUX RESSOURCES
  - 3.5 ALLEGEMENT DES TRAVAUX DE LA FEMME
  - 3.6 ACTIVITES REMUNERATRICES
- IV CONTRAINTES
- V PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

## I MECANISMES INSTITUTIONNELS

### 1.1 Mécanismes nationaux

Au Sénégal, l'Animation rurale et urbaine fut initiée en 1959. Et c'est en janvier 1960 qu'a été ouvert le premier Centre féminin d'Animation rurale à Thilogne, dans le département de Matam, région de Saint-Louis.

Cette localité avait été choisie comme zone test, compte tenu des pesanteurs traditionnelles qui constituaient un frein à la participation effective des femmes au développement.

-En 1975, le Sénégal a mis en place des mécanismes institutionnels destinés à impulser de façon progressive la promotion socio-économique et culturelle des femmes.

- En 1978, fut créé le Secrétariat d'Etat à la Condition féminine.

- En 1980, il fusionnera avec le Secrétariat d'Etat à la Promotion humaine pour donner naissance au Ministère du Développement social. La Condition féminine devenant une Direction au sein du nouveau département ministériel.

.../...

- Ainsi, sur la base des orientations politiques tracées par le Chef de l'Etat, et après de larges concertations avec toutes les forces vives de la Nation, l'Assemblée Nationale avait adopté en 1982, sur proposition du Gouvernement, un plan national de la Femme, en vue de sa prise en compte dans les plans nationaux de développement économique et social du pays.
  
- En 1990, ce fut à nouveau, la création d'un Ministère délégué auprès du Président de la République chargé de la Condition de la Femme et de l'Enfant.

Par ailleurs, le Ministère chargé de la Femme, de l'Enfant et de la Famille vit le jour en 1991.

En outre il a été créé :

- a) un comité interministériel, qui a permis de passer d'une structure verticale à une structure horizontale renforçant ainsi la collaboration entre le Ministère de la Femme, de l'Enfant et de la Famille et les autres départements ministériels concernés .

.../...

- b) un centre d'information et de documentation pour le Femme, inauguré en Mars 1991 grâce à l'assistance technique et financière de la Coopération Française.

Il s'avère également important de noter l'existence de deux (2) écoles de formation en l'occurrence; l'Ecole Normale d'Enseignement Technique Féminin et le Centre National de Formation des Monitrices Rurales chargées de la formation de cadres féminins directement opérationnels.

#### 1.2 Mécanismes non Gouvernementaux

##### a) Développement des Associations et Groupements Féminins

- Fédération des Associations Féminines du Sénégal (FAFS) et autres associations non fédérées intervenant au profil des femmes les plus démunies.
  
- Fédération Nationale des Groupements de Promotion Féminine (FNGPF), oeuvrant pour la promotion économique et sociale des femmes rurales. Cette fédération est actuellement agréée en O.N.G.

.../...

b) Organisations non Gouvernementales (O.N.G.)

Elles sont aux nombres de deux cent soixante un (261), dont cent quatre vingt (180) agréées sous la tutelle du Ministère de la Femme, de l'Enfant et de la Famille, chargé de la coordination de leurs interventions sur le terrain.

c) Syndicats et Partis Politiques

Tous ces regroupements à vocation Syndicale ou Politique, en coopération avec le Ministère de la Femme, de l'Enfant et de la Famille (MFEF), ont favorisé l'émergence d'une nouvelle mentalité pour l'intégration de la femme rurale dans les programmes et projets de développement.

## II ORGANISATION ET MOBILISATION DES FEMMES

La volonté associative est très marquée chez les femmes aussi bien dans les villes que dans les campagnes.

Les tontines et les groupements d'entraides (Mbotay, Dahirra...) lors des cérémonies de mariages, de baptêmes, de décès ont toujours occupé une place privilégiée dans le tissu des relations sociales entre femmes.

L'importance du nombre de groupements féminins (3617 environ) des membres (400 000 environ), leurs localisations géographiques et l'ampleur des actions à mener requièrent une bonne connaissance des cibles afin que toute décision à prendre dans leur intérêt puisse se fonder sur un ensemble de paramètres déjà identifiés et repertoriés en fichiers.

Aujourd'hui, ces groupements sont organisés en unions locales (arrondissements), départementales et régionales qui sont constituées en G.I.E.

.../...

La fédération nationale des G.P.F a été agréée en O.N.G.

Elle est devenue une véritable courroie de transmission pour toute action de développement à entreprendre en direction des femmes.

Dans le cadre du désengagement graduel de l'Etat, la fédération devra davantage s'affirmer pour tendre à une autonomie progressive.

Cette mobilisation des femmes s'est traduite par une prise de conscience plus nette de leur rôle dans le développement économique et social de la nation.

A cet effet, l'institutionnalisation de la Quinzaine Nationale de la Femme Sénégalaise depuis 1980 (2e Quinzaine du mois de Mars) a joué un rôle fondamental dans l'information, la sensibilisation et l'éducation des femmes.

La prolifération des G.I.E. et les nombreuses sollicitations dont font l'objet les services d'encadrement est une résultante de cette prise de conscience.

.../...

### III BILAN

#### 3 1 Santé et Nutrition

L'Etat a élaboré une politique de Santé et de Nutrition dont l'objet est de soutenir la santé et le bien être de la famille. C'est ainsi que des programmes d'action ont été mis en oeuvre pour accroître le nombre de centres de soins maternels et infantiles, de postes de santé et de façon générale d'infrastructures sanitaires. De même l'Etat a assuré la formation d'Agents de santé notamment villageois.

Cependant, avec une population qui augmente au taux de 2,9 % / an et de moyens financiers qui ne suivent pas, la demande de soins de santé notamment en milieu rural a connu un développement considérable.

C'est ainsi que 4 à 9 femmes meurent chaque jour en couche, de même que la mortalité infanto juvénile (décès chez les enfants de -5 ans) est élevée et atteint 248° /‰ dans les zones rurales.

.../...

L'anémie est prévalente à plus de 80 % chez les femmes rurales.

La couverture contraceptive reste faible, de même que le taux de couverture post natal.

### 3.2 Education et Formation

Depuis l'indépendance le nombre des jeunes filles fréquentant l'école a beaucoup augmenté.

En effet en 1991, le rapport entre les garçons et les filles qui fréquentent l'école primaire était inférieur à 2 pour 1 ; et en 1976, ce rapport était tombé à moins de 3 pour 2 tandis que le nombre de filles à l'école avait plus que triplé pour passer de 41 000 à 131 000.

Et entre 1986 et 1988, quelques 71 % des garçons et 49 % des filles ont fréquenté l'école.

Au niveau universitaire, les femmes représentent plus d'un tiers du nombre des inscriptions de l'Université de Dakar.

Le recensement de 1988 a révélé qu'au Sénégal, le taux d'analphabétisme féminin était de 82 %, celui des hommes 62 %.

Pour répondre aux besoins du monde rural, le Ministère de la Femme, de l'Enfant et de la famille et l'UNICEF ont démarré en 1988, un projet expérimental d'éducation non formelle pour le développement, dans le but d'élaborer une méthodologie appropriée pour assurer une éducation de base aux femmes rurales.

L'un des objectifs principaux de ce projet est d'atteindre 115 000 personnes dont la majorité est composée de femmes de la tranche d'âges de 15 à 49 ans.

Des progrès ont été accomplis certes mais beaucoup de choses restent à faire pour être au rendez-vous de l'éducation pour tous en l'an 2 000.

En effet, il a été constaté que 85 % des sénégalais sont analphabètes et ce phénomène est beaucoup plus accentué en milieu rural. L'on remarque à tous les niveaux que la femme rurale a été laissée pour compte dans le domaine de la scolarisation, ce qui n'a pas manqué aujourd'hui d'avoir des répercussions négatives car si les femmes rurales sont pleines de détermination pour leur auto promotion, la formation ne suit pas toujours.

.../...

Les comités de gestion des associations ou Groupements d'Intérêt Economique (G.I.E.) mis en place n'ont pas toujours la formation requise en technique de gestion du crédit et de la manipulation des documents comptables indispensables au suivi des activités à la base.

C'est pour faire face à ce constat alarmant qu'il a été créé récemment un Ministère Délégué chargé de l'Alphabétisation, confié à une femme.

Au niveau du Ministère de la Femme, de l'Enfant et de la Famille, l'alphabétisation fonctionnelle des femmes consitue l'une des composantes de deux projets très importants, initiés par le département et financés l'un par la Banque Mondiale et l'autre par la BAD.

Par ailleurs, la mission française de coopération prévoit de financer, un important projet d'un coût global de 99 950 000 FRCS à l'intention des leaders de la Fédération des Groupements féminins.

Cette tendance sera maintenue à moyen et long terme afin de permettre aux femmes de devenir de véritables actrices de développement et surtout d'être présentes au rendez-vous de l'éducation pour tous en l'an 2 000.

3.3. SECTEUR AGRICOLE

3.3.1 PLACE DE L'AGRICULTURE DANS L'ECONOMIE SENEGALAISE

Sur une superficie totale d'environ vingt (20) millions d'ha dont quatre (4) millions de cultivables, seuls 2,5 millions d'ha sont en moyenne effectivement cultivés chaque année.

L'agriculture contribue pour 13 % à la Production Intérieure Brute (P.I.B.).

Sur une population totale de sept (7) millions d'habitants dont 60 % sont des ruraux, les productions agricoles occupent deux millions quatre cent cinquante cinq mille (2 455 000) soit 58 % des actifs ruraux.

L'objectif premier des activités productives en milieu rural réside dans la satisfaction des besoins alimentaires.

C'est pourquoi, le Gouvernement fait de l'auto-suffisance alimentaire une de ses toutes premières priorités.

.../...

3.3.2 PLACE DE LA FEMME DANS L'AGRICULTURE

Parmi les actifs qui participent à la production agricole, les femmes occupent une place d'autant plus importante que, depuis quelques années, les terroirs agricoles ont tendance à se vider de leurs composantes masculines.

Dans un tel contexte, il n'est pas possible d'envisager au Sénégal des programmes de développement en général et d'amélioration de l'agriculture en particulier qui ne tiennent pas compte des femmes.

Actuellement, dans les faits la contribution des femmes rurales à la production agricole est significative et peut être appréciée sur la base des indicateurs suivants :

- a) En zone Nord et particulièrement dans la vallée du Fleuve Sénégal, du fait de l'émigration des hommes, l'essentiel de la production est réalisée par les femmes qui sont ainsi les chefs de famille et, de ce fait se sentent beaucoup plus responsables.

.../...

Dans cette zone, la SAED et le Projet Maraîcher de Bakel exécute un important volet promotion économique et social des groupements de femmes et de jeunes à travers des activités très variées.

- b) Au Sud du Sénégal, en plus de la forte présence féminine dans toutes les activités agricoles, il importe de noter le cas des projets DERBAC, ex PIDAC et le PRIMOCA, qui ont mené diverses activités.
- c) Au Centre et au Centre Sud, compte tenu des conditions pédoclimatiques très difficiles, les cultures maraîchères qui constituent le domaine privilégié des productions spécifiques aux femmes, ne sont pas aussi développées.

Toutefois les femmes ont beaucoup contribué aux différents projets de reboisement qui ont constitué ces dernières années une préoccupation majeure, compte tenu de notre situation de pays Sahélien.

.../...

L'on peut citer le cas du PRECOBA, du PREVINOBA, du PARCE etc, qui ont mené différentes actions dans le domaine de l'agroforesterie.

Evidemment, en dehors de ces projets spécifiques ou particuliers dans le bassin arachidier, la femme participe aux travaux agricoles notamment en ce qui concerne les cultures vivrières à côté de l'homme et des enfants.

En résumé, il convient de noter que dans le cadre de la Nouvelle Politique Agricole (N.P.A.), la femme rurale est considérée comme membre à part entière du système de production agricole, avec, il est vrai un certain nombre de contraintes liées essentiellement à ses fonctions de mère de famille et de maîtresse de maison.

C'est pourquoi, à chaque fois que ces contraintes n'ont pas été correctement prises en compte, les projets à caractère spécifiquement féminin ont eu à connaître des échecs ou de véritables difficultés de réaliser les objectifs fixés.

.../...

### 3.4. ACCES AUX RESSOURCES

#### 3.4.1 ACCES A LA TERRE

##### Gestion de la terre au Sénégal.

Hier, basée sur la notion traditionnelle de tenure ou de propriété coutumière, avec une monopolisation de la terre par les hommes, elle repose aujourd'hui sur les concepts d'exploitation et surtout de mise en valeur personnelle grâce à l'égalité consacrée par la loi 64-46 du 17 Juin 1964 relative au domaine national.

Par ailleurs, le conseil rural régle par ses délibérations l'affectation et la désaffectation des terres. Il convient de noter avec satisfaction la présence de plus en plus effective des femmes dans ces instances de décisions.

Cependant malgré cette législation des blocages existent liés d'une part aux traditions et d'autre part à l'ignorance des possibilités de recours, devant l'autorité administrative compétente (Gouverneur de Région) chaque fois qu'elles se sentent lésées dans leurs droits d'accéder à la terre, à cause du taux d'analphabétisme très poussé en milieu rural.

.../...

### 3.4.2 ACCES AU CREDIT

Les femmes sénégalaise en général, rurales en particulier sont confrontées à des difficultés d'accès au crédit. Ceci s'explique par l'insuffisance de revenus des femmes rurales, l'absence de garanties et le taux d'intérêt élevé des Banques (exemple 15,5 % pour la CNCA).

De même, les procédures bancaires sont longues et complexes pour des femmes analphabètes. Aussi il est déplorable de constater que les Banques ne sont pas décentralisées jusqu'au niveau de la base.

Le souci de pallier aux difficultés d'accès au crédit dans le système bancaire a conduit à la mise en place de systèmes alternatifs de crédit.

Ainsi le développement de caisses populaires, de prêts tournants et tontines de solidarité entre groupements de promotion féminine, a permis la réalisation et la diversification de multiples activités génératrices de revenus.

### 3.5 - L'ALLEGEMENT DES TRAVAUX FEMININS

L'allègement des travaux féminins a été une des préoccupations de l'Etat en direction des femmes.

Il avait pour objectif de réduire la pénibilité des travaux des femmes, et partant de dégager un gain de temps et d'énergie permettant à ces dernières de s'adonner à d'autres activités.

Le volet allègement comprend : l'implantation d'équipements appropriés (moulins à mil, décortiqueuses, égreneuses, presses à huile, batteuses etc...) , mais aussi l'acquisition de moyens d'exhaure et de transport.

Ces équipements ont été installés dans les villages sous la responsabilité directe des femmes regroupées en comités de gestion. En 1989- 1990, 1068 équipements ont été remis aux groupements de promotion féminine répartis sur l'ensemble des 10 Régions du Pays. Ces équipements ont été financés grâce à l'appui de plusieurs bailleurs de fonds. Dans ce cadre, il faut citer le Projet Promotion Economique des Groupements féminins en Milieu rural, financé par le PNUD, le FENU et les Pays-Bas, qui depuis 1982 a développé un vaste programme d'allègement en direction de la femme rurale. C'est ainsi que 768 groupements de Promotion féminine ont pu bénéficier de 846 équipements par cette seule intervention.

Cette stratégie constitue une étape importante dans la politique d'intégration de la Femme rurale dans le Développement. Elle a contribué à non seulement atténuer les charges domestiques et champêtres des femmes mais a surtout permis à ces dernières de libérer une partie de leur temps pour se consacrer à elles-mêmes, à leur famille et à d'autres activités économiques et sociales.

#### IV. LES PRINCIPALES CONTRAINTES EN MATIERE DE PROMOTION DE LA FEMME RURALE AU SENEGAL

Les efforts soutenus et constants en faveur de la femme ont permis une amélioration sensible des conditions d'existence de la femme rurale notamment. Cette amélioration n'a été cependant ni uniforme ni générale car les moyens mis en oeuvre pour la promotion de la Femme n'ont pas toujours été à la hauteur ni de la volonté politique exprimée en leur faveur, ni des besoins ressentis par les femmes.

Les principales contraintes auxquelles sont confrontées généralement les femmes rurales au Sénégal sont notamment :

##### IV. 1 - Les problèmes sociaux

Les femmes sont confrontées à d'innombrables contraintes sociales qui sont les suivantes:

- les grossesses multiples et rapprochées
- l'insuffisance de la couverture sanitaire
- manque de garderie d'enfants.

Par ailleurs, son statut au sein de la société traditionnelle ne favorise pas dans certains cas son plein épanouissement.

.../...

#### IV. 2 - le manque de formation (éducation de base alphabétisation)

Du fait du taux d'analphabétisme élevé, les femmes rurales n'ont pas accès aux techniques de vulgarisation agricole et de gestion de leurs équipements collectifs.

A cela s'ajoutent les problèmes liés à l'information et à la communication entre les femmes elles-mêmes d'une part , les femmes et l'encadrement d'autre part.

#### IV. 3 - Les difficultés d'accès à la terre, aux intrants de production et aux services de vulgarisation

Les Femmes rurales éprouvent d'énormes difficultés pour accéder à la terre bien qu'elles soient reconnues comme agricultrices et exploitantes par la législation. Elles ne bénéficient pas d'intrants de production et les services de vulgarisation ne tiennent pas toujours compte des préoccupations des femmes.

#### IV. 4 - Difficulté d'accès au crédit

L'inexistence de l'épargne due au manque de revenus ne permet pas aux femmes rurales d'avoir des garanties pour bénéficier du crédit.

.../...

Par ailleurs, même si cette garantie existe l'autorisation du mari est quelquefois obligatoire.

#### IV. 5 - Problèmes liés à la conservation et à l'écoulement des produits

L'insuffisance d'infrastructures de stockage, de transformation, de transport et de commercialisation des produits locaux constitue une contrainte majeure à la participation de la famille au développement.

#### IV. 6 - Problèmes liés à l'approvisionnement en eau

Dans de nombreux cas, les points<sup>d'eau</sup> sont rares en milieu rural.

Même s'ils existent, il se pose des problèmes liés à l'insuffisance des débits, à la qualité de l'eau et à la distance à parcourir.

#### IV. 7 - Le poids des corvées domestiques et des travaux divers

Les femmes rurales sont écrasées par le poids des tâches. Elles travaillent en moyenne 12 à 15 heures par jour : elles représentent 42 % de la main-d'oeuvre totale et plus de 60 % des travailleurs. Elles exécutent

.../...

presqu'exclusivement les opérations de valorisation de produits depuis leur préparation jusqu'à la commercialisation.

A ces différentes tâches, s'ajoutent les travaux domestiques, l'entretien et la garde des enfants, la collecte d'eau et le ramassage du bois de feu.

## V PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Cependant, il est urgent de concevoir avec les femmes bénéficiaires, actrices de développement des stratégies permettant de trouver des solutions concrètes et pérennes à leur problème.

Parmi les stratégies proposées, on peut citer :

### 5.1 Santé

Mettre en place des programmes spécifiques de santé maternelle et infantile en référence au programme de l'O.M.S.

"La santé pour tous d'ici l'an 2 000"

Amener les femmes à prendre une part active à la planification des services de santé publique et ceux dispensés à la population rurale.

Prendre également des mesures propres visant à réduire le taux de fécondité et le taux de mortalité maternelle et infantile ; surtout augmenter l'espérance de vie qui s'est révélée très basse pour les femmes africaines en général et sénégalaises en particulier.

Assurer la gratuité des services de planification en zone rurale.

.../...

Mettre en place des structures de base en vue de décentraliser les services de santé primaire pour une meilleure prise en compte des groupes les plus vulnérables.

L'accent devrait être particulièrement mis sur l'hygiène du milieu, la nutrition des femmes et des enfants, les garderies d'enfants en faisant appel à toutes les compétences locales.

## 5.2 Education

Les stratégies en matière d'éducation doivent intégrer les préoccupations sénégalaises sans être influencées de façon significative par l'extérieur.

Les mesures prioritaires pourraient être axés sur :

- la suppression dans les programmes manuels scolaires et méthodologies de l'enseignement et de l'apprentissage<sup>de</sup> tous les éléments visant à favoriser la discrimination entre les sexes.

En direction des femmes, des programmes d'alphabétisation fonctionnelle, de formation technique en gestion doivent être développés avec comme finalité la

.../...

mise en oeuvre de programmes et de stratégies d'intervention favorisant l'auto-assistance et l'auto-formation des femmes et des filles au niveau de la communauté de base.

### 5.3 Agriculture

L'accent devra être mis dans les années à venir sur la détermination d'indicateurs permettant de quantifier l'apport de la femme rurale dans le produit intérieur brut (PIB).

a) les demandes en intrants des femmes rurales devront être spécifiées, répertoriées et tenues en compte dans tous les programmes agricoles (P.A).

b) Par ailleurs une plus grande diligence des autorités locales est requise en vue de faciliter la mise à profit des instruments législatifs pour favoriser un meilleur accès des femmes rurales à la terre.

c) Compte tenu du rôle prépondérant des femmes dans l'appareil de production, les services de vulgarisation devront conséquemment inclure ce rôle dans les programmes en cours.

.../...

d) Dans le même ordre d'idées les modalités d'accès au crédit devront être facilitées et surtout des mécanismes internes de crédit devront être développés : Caisse d'Epargne et de Crédit.

e) Une formation adéquate, la mise en place d'infrastructures et de technologies appropriées aideront à la conservation et à l'écoulement des produits.

L'approvisionnement en énergie et en eau doit retenir une attention particulière. Il est important d'agir dans des programmes d'urgence sur :

- les normes quantitatives liées à l'énergie, à l'eau.

- la répartition des infrastructures énergétiques et hydrauliques .

Les programmes d'allègement jusque là en cours devront être évalués et réajustés en vue :

- d'impliquer toutes les femmes

- de tenir compte des programmes d'organisation et de gestion liés à de tels programmes et surtout des modalités de renouvellement des équipements.

LES ACTIVITES DU IV<sup>e</sup> PROGRAMME  
QUI CONCERNENT L'I.F.D.

1 - PROJETS SPECIFIQUEMENT FEMININS

Projets	Phase et (objec- tifs - Activités	Montants alloués	Date dé- marrage Durée	Finance- ment	Exécution
SEN/82 004 SEN/86/010	I : équip. 466 GPF II : appui aux grou- pements féminins  allègement travaux des femmes	1 506 200 \$	Juin 1988	PNUD-Pays Bas	B.I.T.
SEN/87/001	II : équipement noyau central - Extension travaux d'allègement - Diversification activités écon.				
SEN/87/002	- Mise en place des points d'eau				
SEN/88/Pr01	- Appui tech. Tech- nolog. à 30 grou- pements pour for- mation et commer- cialisation des produits alimen.	996 184 \$		UNIFEM	B.I.T.
SEN/88/W02	Epargne-Crédit	20 000 \$	Janv. 1988	UNIFEM	CONACAP
SEN.88/W03	Renforcement ini- tiatives villa- geoises	58 015 \$	2 ans		
SEN/88/W01	études sur l'IFD	16 000 \$		UNIFEM	
SEN/88/P02	Femme et Dévelop- pement	164 600 \$	4 ans	FNUAP	
SEN/90/P01	Femmes-saisonnnières	23 820 \$	1 an	FNUAP	
SEN 86/007	Recherche pour éla- boration d'un pro- gramme de lutte contre la mortali- té maternelle	488 360 Fr	2 ans	FNUAP/CIP	

.../...

SEN/85/002	Micro Projet dans	10 000 \$		FAIB du PNUD	
TF/GLO/89/015	Transformation fruits, légumes par séchage solaire	700 000	18 mois	Japon	ONU DI
SEN/88/P50	Lutte contre excision...	2 000		FNUAP	I B C